

L'ancre de lune

L'ÉCO-QUARTIER DE TRILPORT

ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et
Berlioz / Fublaines,
dite ZAC de l'Ancre de Lune
Trilport

Synthèse de la participation du public

Procédure de participation du public pour les plans, programmes et projets non soumis à enquête publique – Article L 123-19 du Code de l'Environnement

14 mars 2018

grandparis
aménagement



Sommaire

Préambule	3
1. Les enjeux du projet	3
1.1 Les grands principes du projet	3
Sur le site Saint-Fiacre / Verdun :	4
Sur le site Berlioz / Fublaines :	5
1.2 La programmation prévue par le dossier de réalisation de la ZAC	5
2. Contexte de la participation du public	6
3. Modalités de la participation du public.....	6
4. Mise en œuvre de la participation du public	7
4.1 Publication des avis annonçant l'ouverture de la mise à disposition	7
4.2 Mise à disposition du dossier de réalisation	7
4.3 Ouverture de registre	7
5. Remarques du public.....	7
5.1 Sur l'organisation de la participation du public.....	7
5.2 Sur le contenu du projet.....	8
A. Le nombre de logements	8
B. L'adaptation des équipements de la Commune	11
C. Les problématiques de circulation et de stationnement	12
D. La qualité de vie	14
E. Le stationnement	15
F. L'aménagement du pôle Gare de Trilport	15
G. Les dysfonctionnements de la ligne P du Transilien	15
H. L'urbanisation du secteur Berlioz / Fublaines	16
I. Les problématiques de sécurité à Trilport.....	17
6. Suites de la participation du public	17
7. Conclusion	18
8. Annexes	18

Préambule

La mise à disposition du dossier de réalisation de la ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines à Trilport a été organisée du 17 janvier au 3 mars 2018 inclus à l'initiative de la Ville de Trilport en lien avec l'Établissement public Grand Paris Aménagement.

Le dossier de réalisation mis à disposition du public comprend le dossier de réalisation de la ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines tel qu'il a été vu par le Conseil Municipal de Trilport le 21 décembre 2017, l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de réalisation de la ZAC remis le 15 novembre 2017 ainsi que le mémoire en réponse à l'Autorité Environnementale fourni par Grand Paris Aménagement.

Afin d'apporter des réponses claires aux questions légitimes posées par certains Trilportais lors de la consultation, le bilan ci-après présente et reprecise de manière synthétique les enjeux du projet, les obligations de la commune en matière d'habitat, le contexte de la participation du public, sa mise en œuvre, les principaux thèmes abordés par le public et des éléments de précision du projet et des projets connexes concernant les aspects suivants :

- La création de logements,
- Les équipements de la Ville,
- La gestion de la circulation et des flux routiers dans et aux abords du quartier,
- Le stationnement dans la commune
- L'aménagement du pôle Gare
- Le fonctionnement des transports en commun
- L'urbanisation du secteur Berlioz / Fublaines
- Les problématiques de sécurité dans la commune

Le bilan est complété par les avis remis via l'adresse électronique dédiée et le registre physique situé en Mairie de Trilport.

1. Les enjeux du projet

1.1 Les grands principes du projet

La ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines s'inscrit dans un projet de développement urbain plus large, à l'échelle de la commune, celui de l'éco-quartier de l'Ancre de Lune. Ce projet a reçu le « label national éco-quartier étape 2 » en 2016, il est également lauréat des deux appels à projets de la Région Ile de France sur les éco quartiers : « Nouveaux Quartiers Urbains » (2009) et « 100 quartiers écologiques et innovants » (2016).

Les objectifs de l'éco quartier et de la ZAC de l'Ancre de Lune s'articulent autour de 4 axes :

- offrir un logement adapté à tous les âges et à toutes les bourses, en contribuant à l'effort de construction de la ville afin de respecter les objectifs et obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) ;

- rapprocher les secteurs résidentiels des axes de transport ;
- répondre aux besoins des Trilportais en matière de sports, petite enfance, vie scolaire ;
- impulser une démarche de développement durable susceptible de se décliner sur le territoire de la commune.

Ces objectifs se déclinent sur les deux sites de la ZAC :

Sur le site Saint-Fiacre / Verdun :



Le site de Saint-Fiacre / Verdun est le secteur principal de l'éco-quartier de l'Ancre de Lune. Il concentre la réalisation de logements collectifs (dont des logements sociaux en lien avec l'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain), autour d'un cœur de quartier constitué d'un espace vert largement planté, utile également à la gestion et l'évacuation des eaux pluviales. Il est également prévu la réalisation de logements individuels, notamment pour traiter la couture avec le tissu urbain existant. Le projet a pour ambition de valoriser la construction en matériaux bio sourcés, en profitant notamment des filières locales en cours de structuration.

Ce secteur se déploie en trois phases opérationnelles, dont une optionnelle.

Sur le site Berlioz / Fublaines :



Le site Berlioz / Fublaines est le second secteur de la ZAC. Composé d'une cinquantaine de pavillons individuels, sa création permettra notamment de sécuriser l'accès des bus scolaires au collège du Bois de l'Enclume, tout en permettant de compléter et finaliser une limite claire entre espace urbanisé et espace agricole, conformément à l'orientation d'aménagement programmée numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme.

1.2 La programmation prévue par le dossier de réalisation de la ZAC

L'opération d'aménagement prévoit la réalisation d'environ 40 950 m² de surface de plancher, selon la répartition prévisionnelle suivante :

Surfaces de plancher prévisionnelles	Phase 1 et Fublaines	Phase 2	Phase 3	Total
Logements collectifs	8 200	12 000	7 000	27 200
Logements individuels	6 700		4 800	11 500
Résidence sociale spécifique (Jeunes Travailleurs)		1 700		1 700
Activités/services/équipements	200	150	200	550
Sous-total par secteur	15 100	13 850	12 000	
TOTAL m²				40 950

Il est prévu la réalisation de 40 % de logements sociaux, qui se concentrent sur le secteur Saint-Fiacre / Verdun, au plus proche de la gare de Trilport.

2. Contexte de la participation du public

La participation du public (via la mise à disposition par voie électronique ou par consultation en Mairie du dossier de réalisation de la ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines) a été organisée par la Ville de Trilport en partenariat avec Grand Paris Aménagement du 17 janvier au 3 mars 2018 inclus.

Elle concerne les projets faisant l'objet d'une évaluation environnementale, mais non soumis à la réalisation d'une enquête publique, comme les réalisations de ZAC.

Le présent document tient lieu de synthèse des observations et propositions du public, et vise à apporter des éléments de réponse complémentaires à ceux qui figurent dans les documents qui ont été mis à disposition, ou le cas échéant, à rappeler les réponses déjà apportées dans le dossier.

3. Modalités de la participation du public

Les modalités de la mise à disposition au public ont été les suivantes :

- Affichage sur sites de la ZAC de 6 panneaux avisant les habitants de la procédure de participation du public (4 sur le site Saint-Fiacre / Verdun et 2 sur le site Berlioz / Fublaines) et un affichage en Mairie à partir du 2 janvier 2018 ;
- Avis de mise à disposition publié dans le journal le Parisien en date du 2 janvier 2018 ;
- Mise à disposition du public d'un dossier complet du projet à la Mairie de Trilport et sur un site internet dédié ;
- Ouverture d'une adresse de messagerie spécifique destinée à collecter les participations, contributions, questions ;
- Présence d'un registre physique en Mairie de Trilport.

En raison d'un problème technique signalé par un Trilportais sur des fichiers composant le dossier qui n'ont pas été tous accessibles à partir du 17 janvier 2018, une délibération du Conseil Municipal de Trilport en date du 15 février 2018 a permis la prolongation de la procédure jusqu'au 3 mars 2018 inclus.

Cette prolongation a fait l'objet :

- Affichage sur sites de la ZAC de 6 panneaux avisant les habitants de la prolongation de la procédure de participation du public et un affichage en mairie, et sur la nouvelle application smartphone Trilport ;
- Avis de prolongation de la mise à disposition publié dans le Parisien en date du 19 février 2018 ;
- Prolongation des dispositifs physiques et dématérialisés destinés à la consultation des documents et au recueil des observations.

4. Mise en œuvre de la participation du public

4.1 Publication des avis annonçant l'ouverture de la mise à disposition

Avis dans la presse paru le 2 janvier 2018 et avis modificatif publié 19 février 2018.

4.2 Mise à disposition du dossier de réalisation

La mise à disposition concerne le dossier de réalisation de la ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines complet, qui intègre :

- Le dossier de réalisation de la ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines tel qu'il a été vu par le Conseil Municipal de Trilport le 21 décembre 2017, lors de l'approbation des modalités de la participation du public, incluant l'étude d'impact complétée, le résumé non technique de l'étude d'impact, et les études annexées à l'étude d'impact.
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de réalisation de la ZAC remis le 15 novembre 2017,
- Le mémoire en réponse à l'Autorité Environnementale fourni par Grand Paris Aménagement.

Cette mise à disposition a eu lieu du 17 janvier au 3 mars 2018 inclus.

4.3 Ouverture de registre

Un registre a été mis à disposition du public à la Mairie de Trilport du 17 janvier au 3 mars 2018 inclus.

- ⇒ Un site dédié à la consultation du dossier a été ouvert du 17 janvier au 3 mars 2018 inclus à cette adresse : www.zac-trilport.fr
- ⇒ Une adresse électronique spécifique a été créée pour recueillir les participations : zac@trilport.com
- ⇒ Le site internet dédié a été rendu accessible depuis le site internet de la Ville et depuis le site dédié au projet <http://www.lancredelune-trilport.fr/>

13 contributions ont été reçues dans le délai de la procédure.

5. Remarques du public

5.1 Sur l'organisation de la participation du public

La procédure de participation du public dans le cadre de la réalisation de la ZAC fait suite à plusieurs procédures de participation et de concertation :

- Concertation du public dans le cadre de la création de la ZAC, conformément à l'article L 300-2 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- Bilan de la concertation dans le cadre de la création de la ZAC, délibéré par le Conseil Municipal du 25 novembre 2011 ;

- Réunions publiques hors procédures, à l'initiative de la Ville de Trilport et de Grand Paris Aménagement, organisées entre 2013 et 2016.

Une observation porte sur l'organisation de la participation par voie électronique :

« Il est regrettable que la prolongation jusqu'au 3 mars inclus du délai de participation des Trilportais n'ait pas été mise à profit pour améliorer la qualité d'accès et d'utilisation de certains documents (Etude d'impact, résumé non technique....) notamment en favorisant la fonction << Rechercher >> et l'accès aux paragraphes via le sommaire des documents et ce comme mentionné dans mes courriels des 19 et 20 janvier puis du 8 février derniers. »

La taille du document « étude d'impact » n'a pas permis sa mise à disposition en une seule fois, c'est pourquoi le document a été scindé en deux parties. Le dossier a été présenté à l'Autorité Environnementale de la même manière. Cette réponse a été apportée au contributeur en cours de procédure.

5.2 Sur le contenu du projet

A. Le nombre de logements

Deux participants considèrent que le nombre de logements prévu dans la ZAC est trop important :

« Augmenter la population dans les proportions aussi importantes [...] serait irresponsable et dommageable pour Trilport et les Trilportais. »

Un participant avance certains chiffres, concernant le nombre de logements à construire du fait de la loi SRU et du nombre de logements validés dans le cadre de la ZAC de l'Ancre de Lune.

« Il est à noter qu'en début de projet, il était question de construire 450 logements et non 770 comme il est prévu aujourd'hui sur les trois phases du projet, alors que la loi SRU nous obligerait à construire environ 200 logements sociaux. »

Un participant estime que la ZAC vient correspondre aux besoins de logement dans le secteur :

« [Actuellement] il est vrai que l'offre de logement contenue dans un prix inférieur à 200 000 euros est très difficile. Seule l'offre de logement dans l'ancien avec rénovation nous est accessible, je note également la faible offre d'appartements type F3 ou F4. La ZAC avec son écoquartier pourrait être une solution intéressante pour des familles de jeunes actifs à petit budget. »

Le dossier de réalisation de la ZAC prévoit la construction de 40 950 m² de surface de plancher. En fonction des types de logements qui seront créés, le nombre de logements cité par la ville et Grand Paris Aménagement lors des différentes réunions publiques est susceptible d'évoluer à la marge. Effectivement, les logements créés ont vocation à être accessibles au plus grand nombre.

Il apparaît utile, après lecture de nombreuses contributions, de rappeler de manière objective les données quantitatives relatives aux nombres de logements à construire afin de respecter les obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et celles prévues dans les deux phases validées par la commune et l'aménageur dans le cadre de la ZAC de l'Ancre de Lune.

Obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain

Au 1^{er} janvier 2012, année de la signature de la convention entre la ville et l'aménageur, la commune de Trilport se trouvait dans l'obligation de construire 260 logements sociaux, auxquels il convient de rajouter 52 logements (20% de 260¹) pour atteindre les 20% de logements sociaux requis par l'article 55 de la loi SRU d'ici 2020. La ville de Trilport, devant construire **312 logements sociaux sur la période** pour respecter la loi.

Il est utile de rappeler que les communes sont tenues de respecter un objectif triennal de construction fixé par les services de la Préfecture. Des obligations confirmées et durcies par les différents gouvernements qui se sont succédé depuis, puisque l'objectif final imposé par les services de l'État à la commune est désormais d'arriver à 25% de logements sociaux d'ici 2025.

Au 6 février 2018², l'objectif de construction fixé à la commune par Madame la Préfète de Seine et Marne est de 334 logements sociaux, auxquels il convient de rajouter 83 logements (25% de 334) afin d'atteindre les 25% exigés par la loi, **soit 417 logements sociaux à construire sur la période** pour respecter les obligations de la loi.

Il est utile de rappeler que les communes ne respectant pas l'objectif triennal de construction fixé par les services de l'Etat, sont déclarées sous carence. Une situation que la ville de Trilport a connue, ayant été déclarée sous carence pour 4 logements non réalisés du fait de la défaillance d'un bailleur social. Les conséquences pour une commune sont multiples : outre les pénalités financières (majoration du prélèvement annuel sur le nombre de logements manquants), la délivrance des autorisations d'urbanisme, le droit de préemption urbain et le contingent communal d'attribution des logements sociaux sont transférés au Préfet.

Il faut souligner que c'est principalement pour répondre aux impératifs de construction fixés par la loi SRU que le projet de l'Ancre de Lune a été initié puis développé par la commune. La ville a souhaité ne pas seulement apporter une réponse quantitative, mais aussi qualitative à cette problématique, et a choisi de développer un éco-quartier aux objectifs exigeants en matière de développement durable et complémentaire de l'offre existante sur le territoire dans une logique de parcours résidentiel.

Nombre de logements effectifs de l'opération Grand Paris Aménagement

La commune et l'aménageur ne sont pour l'instant engagés de manière ferme que sur la réalisation effective des phases 1 et 2 de l'opération, la première phase comprenant elle-même deux secteurs géographiques différents : « Saint-Fiacre / Verdun » et « Berlioz / Fublaines ».

Pour ce qui concerne la phase 3, elle est depuis l'origine du projet, et ce bien avant le choix de l'aménageur, conditionnelle. Ce point est précisé, sans aucune ambiguïté, dans le contrat de concession liant la ville de Trilport à Grand Paris Aménagement (ex AFTRP). Le lancement éventuel de cette phase ne pouvant intervenir qu'à l'issue des phases 1 et 2, après analyse circonstanciée des élus et de l'aménageur en fonction du bilan financier final de l'opération.

¹ Le nombre de logements sociaux à construire représente 20% du nombre total de résidences principales. Chaque nouveau logement livré, y compris social, augmente le nombre de résidences principales de la commune.

² Date du courrier de la Préfète de Seine et Marne

Il conviendra alors de décider de la faisabilité ou non de l'opération. La phase 3 n'est donc pas d'actualité, même si elle est également présentée dans le dossier de réalisation, celui-ci portant sur l'ensemble du périmètre de la ZAC créée en 2011.

Le dossier de réalisation concernant les phases 1 et 2 de l'opération n'a que très peu varié depuis la signature de la convention d'aménagement en 2012.

Au regard des chiffres évoqués dans certaines contributions, il apparaît important d'effectuer certains rappels :

- Concernant la phase 1 :
 - o Secteur Saint-Fiacre / Verdun : 9 900 m² de surface de plancher, **soit environ 158 logements**, dont une dizaine de maisons
 - o Secteur Berlioz / Fublaines : 5 000 m² de surface de plancher maximum, **soit environ 50 logements** de type pavillon
- Concernant la phase 2, portant uniquement sur le secteur Saint-Fiacre / Verdun : 13 700 m² de surface de plancher constructible, **soit environ 230 logements**, dont une résidence à destination des jeunes travailleurs.

Sur les phases 1 et 2 du projet, il est proposé de construire **environ 438 logements**, conformément aux objectifs indiqués dans le dossier de création de la ZAC, dont 388 pour le seul secteur Verdun.

Il est rappelé cependant que ce nombre de logements n'est qu'indicatif, dans la mesure où l'autorisation du projet porte uniquement sur une surface de plancher constructible, et non sur un nombre de logements.

Augmentation de population prévisionnelle

L'augmentation de population liée à la réalisation des nouveaux logements est une préoccupation évoquée dans une contribution :

« L'augmentation gigantesque de la population (en moyenne 4 personnes par foyer) »

Il n'est pas possible de prédire précisément l'augmentation de la population, dans la mesure où celle-ci est liée d'une part à la taille des logements construits dans l'opération, qui n'est pas encore connue au stade du dossier de réalisation, et aux ménages acquéreurs ou locataires des logements, qui ne sont pas encore, bien évidemment, connus. Rappelons toutefois qu'une partie des nouveaux logements est à destination soit de jeunes couples, soit de séniors (label Habitat Seniors Services en ce qui concerne les locatifs sociaux).

Les études de programmation de la ZAC prennent cependant en compte des hypothèses de peuplement basées d'une part sur la taille moyenne des ménages en Ile de France et la commune de Trilport, et d'autre part sur les typologies prévisionnelles des logements dans la ZAC.

Les dernières données INSEE sont les suivantes :

- En Ile de France, la taille moyenne des ménages est de 2,3 personnes par ménage en 2016
- A Trilport, elle est de 2,6 en 2016, elle était de 2,7 en 2006

La réalisation des deux premières phases de la ZAC correspondant à environ 440 logements, l'augmentation liée uniquement au déploiement de la ZAC pourrait être de l'ordre de 1 000 habitants supplémentaires. Cette donnée figure au paragraphe C.6.3. de l'étude d'impact, page 187.

Il convient également de tenir compte du « point mort »³ qui correspond en règle générale en Ile de France à un peu plus de 2% du parc de logements d'une ville. Ce dernier correspond aux changements intervenant dans les familles, sous l'effet du vieillissement de la population (décès), de la multiplication de familles monoparentales ou de la décohabitation des jeunes adultes, autant de paramètres qui ont tendance à diminuer le nombre de personnes par ménage.

Durée de réalisation

Une des craintes légitimes exprimée par de nombreuses contributions, tient à la livraison rapide de l'ensemble des nouveaux logements sur la commune.

C'est la volonté de lisser et d'étaler l'arrivée des nouveaux habitants, tout en respectant les objectifs triennaux de construction fixés par l'État (obligations de la loi SRU), qui a mené la ville à articuler le déploiement de l'éco quartier en deux phases bien distinctes.

Ce déploiement s'étalera de fait sur une petite dizaine d'années, soit en moyenne une livraison d'une cinquantaine de logements par an, représentant environ 110 habitants/an, chiffre relativement mesuré au regard de la population de la ville (environ 2%, qui ne sera pas une augmentation directe si on tient compte de l'effet de « point mort » évoqué ci-avant).

- Concernant la phase 1 : la période de réalisation s'étalera de 2019 à 2021,
- Concernant la phase 2 : la période de réalisation ira de 2021 à 2026. Soulignons que pour le moment aucun foncier de la phase 2 n'est encore propriété de Grand Paris Aménagement.

B. L'adaptation des équipements de la Commune

Quelques participants s'interrogent sur la capacité des équipements de la Commune à faire face à l'arrivée de nouveaux habitants :

« L'augmentation gigantesque de la population [...] implique une grande modification des infrastructures, écoles, commerces et transports »

Par ailleurs, une participation relève que les équipements trilportais sont adaptés aux besoins :

« Mes enfants peuvent se rendre facilement aux écoles. [...] Ensuite, la vie économique de la commune est vivante, à pieds, nous avons accès aux commerces, banques, restaurants, docteurs. »

Le dossier de réalisation de la ZAC explique que bien qu'aucun nouvel équipement ne soit créé à l'intérieur du périmètre de ZAC, la création du nouveau quartier est l'opportunité pour la Commune d'améliorer et adapter les équipements existants. Ces informations figurent au paragraphe C.6.3 de l'étude d'impact, page 188.

La ville privilégie la rénovation et l'extension des écoles existantes, à la création d'une nouvelle école destinée à accueillir les enfants de l'éco-quartier.

³ Seuil minimal de logements à réaliser pour maintenir une population constante sur une commune.

Ont déjà été réalisées dans ce cadre la rénovation et l'extension de l'école maternelle Andrée Chedid, prévue pour accueillir 2 classes en plus, l'isolation du gymnase du Complexe sportif, la rénovation de la toiture de la Villa Bia.

Sont d'ores et déjà lancées par la commune :

- ⇒ La réalisation d'un nouveau réfectoire pour le Groupe scolaire Jacques Prévert,
- ⇒ La rénovation de l'école de la Charmoye,
- ⇒ La rénovation / extension de l'école Jacques Prévert, afin d'accueillir les nouveaux élèves. Le scénario d'extension privilégié par la commune porte sur la création de trois classes supplémentaires.
- ⇒ La création de nouveaux équipements de loisirs favorisant la pratique sportive sur le complexe de la Noyerie et le Centre Nautique.

Est prévue :

- ⇒ La création d'une Maison des familles sur le site de la Villa Bia destiné notamment à rassembler sur un lieu unique tous les services municipaux en relation avec la famille : Petite Enfance, Centre communal d'action sociale, Jeunesse.

Des participations financières significatives liées directement à l'éco quartier de l'Ancre de Lune ont contribué ou contribueront à la réalisation de ces équipements :

- | | |
|--|-------------|
| ○ Participation de l'aménageur : | 640 000 € |
| ○ Dispositif de la Région Ile de France des « Nouveaux Quartiers Urbains » | 1 400 000 € |
| ○ Dispositif de la Région Ile de France « Quartiers écologiques et innovants » | 1 000 000 € |

Soit 3 040 000 € de participations financières destinées à l'amélioration des équipements communaux.

C. Les problématiques de circulation et de stationnement

Plusieurs remarques soulignent les difficultés de circulation dans Trilport :

« Les routes actuelles ne sont pas appropriées. Il est déjà pénible de circuler, à certaines heures de la journée »

« Tous les soirs, la circulation [...] est extrêmement difficile, parfois il nous faut plus de 30 minutes pour traverser [Trilport]. »

Le projet d'aménagement de la ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines s'appuie sur des données décrivant la circulation existante sur Trilport. L'étude de trafic a été jointe au dossier mis à disposition. L'ensemble des données rappelées ci-dessous figurent dans l'étude d'impact au paragraphe C.5.4, pages 178 et suivantes.

Les études de trafic réalisées en 2013 permettent de mesurer l'impact direct de la ZAC sur le volume global des véhicules utilisant les axes départementaux, très fréquentés, notamment par de nombreux camions.

Trafic moyen journalier actuel :

RD 603 : Avenue de Verdun :	3 554 véhicules (Est / Ouest) 3 114 véhicules (Ouest/Est)
RD 603 : Avenue Joffre	6 507 véhicules (Est / Ouest) 6 020 véhicules (Ouest/Est)
RD 33: Rue Aveline (sens unique)	2 073 véhicules
RD 17 : Rue du Général de Gaulle (sens unique)	3 009 véhicules

L'apport de véhicules liés directement à l'aménagement de la ZAC, doit être évalué à partir des 388 logements créés sur le secteur Saint-Fiacre / Verdun, un nombre qui permet de relativiser l'impact réel du projet au regard de l'existant.

D'autant que la proximité immédiate des logements avec la gare, les écoles, les commerces et services du centre ville incitera les futurs habitants à privilégier d'autres types de mobilité que la voiture pour se déplacer dans Trilport.

Les études réalisées par le bureau d'études Inddigo montrent que l'incidence du projet de ZAC sur l'augmentation de trafic est minime. Les voies existantes peuvent sans peine absorber le trafic supplémentaire induit par la réalisation de la ZAC sur le secteur Saint-Fiacre / Verdun. Ce bureau d'études conseillant cependant, afin de fluidifier la circulation actuelle, de :

- Mettre en double sens une partie de la rue de Saint-Fiacre ;
- Optimiser le fonctionnement du carrefour RD 603 / RD 17 (croisement rue du Général de Gaulle / avenue de Verdun) ;
- Optimiser le fonctionnement du carrefour RD 603 / RD 33 (croisement rue de Saint-Fiacre / avenue de Verdun) ;
- Passer la rue d'Armentières en sens unique Ouest > Est.

Ces mesures sont intégrées à la politique de déplacements de la commune.

Le projet de ZAC se réalise en concomitance avec l'amélioration des carrefours, la réalisation du pôle d'échanges de la gare, la restructuration du réseau bus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Autant d'améliorations qui permettront de limiter l'impact du trafic supplémentaire du fait de la seule ZAC sur le réseau viaire.

Une contribution s'inquiète du fonctionnement à terme de la rue d'Armentières.

« [...] nous avons déjà les camions de l'entreprise Marchetto (qui ont détérioré la chaussée) les éboueurs et le stationnement des véhicules des habitants des communes autour de Trilport. »

Du fait de la création du Pôle Gare, les camions desservant la société Valométal (anciennement Marchetto) ne seront plus autorisés à passer par la rue d'Armentières, ce qui permettra d'atténuer d'autant les nuisances liées à cette desserte.

Plusieurs remarques se concentrent sur le fait que la réalisation de la ZAC est prématurée par rapport au projet de contournement nord-est de la commune, inscrit dans les documents de planification de la Commune et du SDRIF.

En termes de calendrier, les obligations de la commune en matière de création de logement, et notamment de logements sociaux, ne souffrent pas d'attente. Trilport doit construire d'ici 2025 plus

de 400 logements sociaux afin de respecter la loi SRU, comme exposé au chapitre 5.2.A du présent document.

Si au regard du volume de trafic constaté, la création de la ZAC n'aggraver pas de manière significative la situation actuelle, le contournement de Trilport, au regard du développement et de la poussée démographique de l'ensemble du secteur et des communes environnantes, apparaît cependant bien évidemment plus que souhaitable.

L'aménagement du secteur Berlioz / Fublaines génère un supplément de trafic limité qui ne vient pas aggraver significativement les conditions de circulation dans Trilport.

D. La qualité de vie

Certains participants estiment que l'augmentation de la circulation apporte de nouveaux problèmes de pollution et nuit au cadre de vie :

« La qualité de vie n'étant déjà pas très agréable, pour les quartiers du centre, gare et nationale 3, compte tenu de la circulation, des poids lourds qui traversent notre commune, du stationnement anarchique, de la pollution et du bruit pour les trilportais de ces quartiers. »

« On connaît déjà les problèmes de circulation actuels et l'on ne peut que s'inquiéter en imaginant une ville encore plus asphyxiée, plus bruyante, plus polluée. »

La réalisation de la ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines n'apporte pas de pollution supplémentaire par rapport à l'état initial, dans la mesure où l'amélioration du parc automobile conduit à l'inverse à une diminution de la pollution, comme indiqué au paragraphe C.5.5 de l'étude d'impact, pages 180 et suivantes.

Les constructions nouvelles dans le cadre de la ZAC apporteront également des réponses en termes de nuisances sonores pour les habitants de la Villa Parisienne et de la rue de Saint-Fiacre, en traitant le bruit généré par le trafic sur la RD 603 au plus près de la source, comme le montre l'étude acoustique réalisée au stade de la création de la ZAC, en 2011, qui est rapportée au paragraphe C.5.6 de l'étude d'impact, pages 186 et 187.

De manière générale, la ville de Trilport a initié le projet de l'éco-quartier de l'Ancre de Lune suite à une mobilisation des habitants au moment du démarrage de la concertation sur le plan local d'urbanisme, dès 2007. Il s'agissait alors de mettre fin à des conflits d'usage sur les parcelles qui constituent le cœur du site Saint-Fiacre / Verdun et à la dégradation de l'environnement quotidien des habitants du centre-ville de Trilport.

A la suite de cette mobilisation, la commune a lancé des études prospectives de développement urbain avec l'atelier TEL, qui ont abouti par la suite à la création de la ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines.

A contrario d'une dégradation du cadre de vie des Trilportais, l'aménagement du secteur Saint-Fiacre / Verdun a pour ambition de requalifier le centre-ville de la commune et de contribuer à y améliorer le cadre de vie.

E. Le stationnement

Plusieurs remarques portent sur les problématiques de stationnement dans la Commune :

« La problématique de stationnement rue de Fublaines et rue du Bout Cornet est déjà compliquée. Nous avons beaucoup de mal à nous garer. Supprimer du stationnement ne fera qu'aggraver la situation. »

« Notre ville est déjà saturée par le manque de place de stationnement. »

Le projet d'aménagement ne prévoit la suppression d'aucune place de stationnement. Il en est au contraire créé sur les nouveaux espaces publics prévus, en complément du stationnement résidentiel lié aux nouvelles constructions.

F. L'aménagement du pôle Gare de Trilport

Le projet de ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines est à distinguer de celui de l'aménagement du pôle Gare de Trilport, même si les deux projets sont en lien étroit.

Plusieurs participants craignent que l'aménagement de la ZAC vienne aggraver l'accès à la gare bien que celui-ci soit restructuré, en arguant que la rue d'Armentières notamment n'est pas suffisamment dimensionnée pour permettre l'accès serein au nouveau pôle Gare.

Dans le cadre du Pôle Gare et avec le financement conjoint d'Ile de France de Mobilités (70%) et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (30%) des aménagements sont en voie de finition à la périphérie immédiate de la gare afin de favoriser son accès aux personnes à mobilité réduite, côté Nord et Sud.

La prochaine phase permettra de créer une desserte directe des bus avec la mise en place de lignes régulières reliant la gare de Trilport aux usagers résidant dans les communes voisines et ce sur plusieurs intercommunalités.

Cette création de desserte sera réalisée en même temps que la rénovation et l'agrandissement du Parc relais SNCF Sud menant à la création de plus de 40 places supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

Dans ce cadre, l'Avenue de la Gare, voie privée actuellement propriété de la SNCF, sera également totalement rénovée et rejoindra le patrimoine communal. Son entretien sera alors assuré par la ville.

G. Les dysfonctionnements de la ligne P du Transilien

Plusieurs contributions déplorent que le niveau de service de la ligne P ne soit pas à la hauteur des ambitions de développement urbain de Trilport :

« On imagine aussi la pénibilité accrue lors des trajets en trains, déjà incapables d'assurer leur fonction dans des conditions décentes aux heures de pointe. »

« Au même moment, les trains supprimés ou (très) en retard deviennent un mode de fonctionnement quotidien, sans qu'un début d'amélioration soit même concevable, y compris les samedis. Il faudrait « faire avec », ce qui est insupportable pour tout salarié se rendant à son travail,

avec deux heures, pour d'autres quatre heures de transport aller-retour quotidiens (et une journée de télétravail ne suffira pas à compenser l'état de fatigue ou de nervosité du dit-salarié). »

Bien que cette question dépasse largement le cadre de la ZAC, il semble utile d'apporter des précisions au sujet de la ligne P.

Ainsi, la ville de Trilport est fortement mobilisée pour l'amélioration des conditions des transports et d'accueil des usagers. Cette mobilisation ainsi que celle des associations d'usagers a permis la prise en considération de ces problèmes par la Région Ile de France et Ile de France Mobilités. Ce qui doit mener à des avancées et des améliorations concrètes dans les prochains mois.

La réalisation du Pôle Gare se déroule simultanément avec la refonte totale des transports en commun de l'agglomération du Pays de Meaux.

Dans cette nouvelle organisation, le pôle multimodal de Trilport tiendra une place stratégique, devenant le terminus et le point de départ de nombreuses lignes régulières permettant ainsi de mettre en place une véritable alternative à la voiture particulière, aujourd'hui totalement absente.

H. L'urbanisation du secteur Berlioz / Fublaines

Quelques contributions interrogent l'opportunité de l'urbanisation du secteur Berlioz / Fublaines :

« Pour le secteur Sud, qui prévoit la création de 49 logements et d'une voirie desservant le collège via la rue Hector Berlioz, il faut souligner la pertinence de la remarque de l'Autorité Environnementale en page 8 de son avis du 15/11/2017, à savoir que ce scénario est contraire aux vœux exprimés par la municipalité pour la préservation des terres agricoles. »

Comme Grand Paris Aménagement l'a expliqué dans le Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, en date du 19 décembre 2017, la réalisation de logements sur le site de Berlioz / Fublaines vient s'inscrire dans la volonté municipale de combler les dents creuses en limite d'urbanisation.

Rappelons que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a donné un avis favorable au projet de PLU contenant l'urbanisation de ce secteur, en soulignant que les projets de la commune consommaient peu d'espaces agricoles sur le territoire.

La voie nouvelle a vocation à sécuriser les accès des bus au collège du Bois de l'Enclume, dont les abords sont aujourd'hui dangereux.

Le projet urbain développé par l'agence Jourda Architectes Paris sous maîtrise d'ouvrage Grand Paris Aménagement a pour objet de créer un front urbain paysager, et ainsi d'améliorer la limite sud de la commune. Le projet urbain permet également la mise en valeur du ru du Travers, et sa protection, en paysageant sa rive sud.

La Ville envisage parallèlement de créer un parc paysager au Sud de la Mère Grand, afin de trouver un véritable usage à cet espace délaissé.

I. Les problématiques de sécurité à Trilport

Plusieurs participants craignent que la réalisation de la ZAC n'aggrave les problèmes d'insécurité dans Trilport. Cependant, l'une des contributions souligne qu'il existe une police municipale à Trilport et que cela a été un critère de l'installation de cet habitant.

La taille et la situation de la ZAC n'ont pas nécessité la réalisation d'une étude de sûreté et de sécurité définie par l'article L114-1 du Code de l'Urbanisme.

Les problématiques de sûreté sont considérées par la commune comme une priorité. La Police Municipale a été renforcée, en personnel et moyens matériels, en 2017. Le service est composé de trois agents, la vidéo protection est actuellement déployée sur la ville. Les orientations d'aménagement du pôle gare porté par la SNCF, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Ile de France Mobilités et la commune contribueront à sécuriser les accès à la gare et aux parcs de stationnement. C'est un des axes du pôle gare.

6. Suites de la participation du public

Les contributions rédigées dans le cadre de la participation du public sur le dossier de réalisation de la ZAC ont porté sur divers points qui méritaient des réponses circonstanciées.

La présente note de synthèse a permis à la ville et à l'aménageur de préciser certains points clés du dossier et de dissiper ambiguïtés et confusions sur le dimensionnement réel du projet validé par la ville, et sur les obligations de construction pour respecter les impératifs de la loi SRU.

Cette synthèse permet également de mieux mettre en relation les différents projets portés par la ville, notamment le pôle gare et les équipements publics et leur articulation avec la ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines.

Ceci étant, les contributions expriment des préoccupations quotidiennes des Trilportais, et soulignent un besoin continu de la part des habitants d'information et de concertation sur le projet, mais ne viennent pas remettre en cause les principes d'aménagement de la ZAC.

Au vu de cette synthèse des participations, il est proposé l'approbation du dossier de réalisation au Conseil Municipal le 22 mars 2018.

Cette présente synthèse sera mise à disposition du public en Mairie de Trilport pendant un mois à compter de l'approbation du dossier de réalisation par le Conseil Municipal.

7. Conclusion

La Ville et l'aménageur comptent poursuivre la dynamique d'information et de concertation initiée dès le démarrage du projet au cours de la réalisation de l'aménagement de la ZAC multi-sites Saint-Fiacre / Verdun et Berlioz / Fublaines.

Cela semble être une nécessité au regard de diverses confusions et incompréhensions exprimées dans les contributions.

8. Annexes

- Articles de presse
- Copie des remarques formulées par voie électronique
- Copie des remarques formulées dans le registre physique
- Copie d'un extrait du courrier de Mme la Préfète de Seine-et-Marne en date du 2 février 2018

Parutions dans les journaux :

Le Parisien, 2 janvier 2018

COMMUNE DE TRILPORT

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR
VOIE ELECTRONIQUE
(Délibération du Conseil municipal
du 21 décembre 2017)

ZAC MULTISITES SAINT-FIACRE/
VERDUN - BERLIOZ/FUBLAINES

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER
D'ETUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE
L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Durée : 30 jours minimum, du 17 janvier au
17 février 2018 inclus.

Lieux : en mairie de TRILPORT

Jours et heures :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30
à 12h00 -à 14h00 à 18h00

Mardi de 14h00 à 18h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Participation électronique du public (art L
123 -19 du code de l'environnement)

Le public pourra prendre connaissance du
dossier d'étude d'impact, de l'avis émis par
l'autorité environnementale ainsi que du pro-
jet de dossier de réalisation aux jours et
heures d'ouverture des bureaux pendant la
durée de la participation du public.

Le public pourra consigner ses observations
dans un registre mis à sa disposition.

Le dossier pourra également être consulté
sur le site Internet de la ville à l'adresse sui-
vante www.zac-trilport.fr

Les observations et propositions du public
pourront être déposées par voie électronique
à l'adresse zac@trilport.fr et devront parve-
nir au plus tard le 17 février 2018.

Pendant cette période, le public pourra ob-
tenir des renseignements par courriel à cette
même adresse. Les réponses aux demandes
de renseignements, sous réserve de leur ca-
ractère pertinent au regard du projet, seront
adressées au demandeur dans les formes
identiques à la demande de renseignement,
par mail

Affichage : cet avis sera publié par voie d'af-
fiches à l'entrée du site de l'opération envi-
sagée et en mairie de Trilport, ainsi que dans
le journal Le Parisien.

De plus, le présent avis sera publié sur le site
Internet de la ville à l'adresse suivante www.zac-trilport.fr

Un bilan de cette mise à disposition et de la
participation électronique du public sera éta-
bli au stade de l'approbation du dossier de
réalisation de la ZAC. Ce bilan sera ensuite
tenu à la disposition du public.

La commune de Trilport est l'autorité com-
pétente pour approuver le dossier de
réalisation.

Avis divers

COMMUNE DE TRILPORT

**AVIS DE PROLONGATION
DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR
VOIE ELECTRONIQUE**

Le conseil municipal du 14/01/2018 a décidé de prolonger la participation du public par voie électronique jusqu'au 31/01/2018.

2018) 240 NUISANCES SAINT-JACQUES /
VERDUN - BEHINZ - FIELEAINE
MISE A DISPOSITION D'ALCOOL ET DE
DROGUES ET DE LA VOIE DE L'ARTOITE
ENVIRONNEMENTALE
La participation du public est prolongée
jusqu'au 31/01/2018

Copie des remarques transmises par voie électronique et inscrites sur le registre papier :

De : Julius Banda [<mailto:jmbanda@yahoo.com>]

Envoyé : mercredi 21 février 2018 11:34

À : zac@trilport.fr

Objet : ZAC multisites Saint-Fiacre/Verdun – Berlioz/Fublaines – Avis de participation du public par voie électronique

Bonjour,

Le projet a du sens, mais il y a un certain nombre de préoccupations environnementales qui doivent être traitées:

1. Le pont de Trilport est saturé de trafic et cause déjà beaucoup de pollution et de bruit. Quand les pouvoirs publics mettront-ils en place un contournement de Trilport?
2. La SNCF devra rénover l'équipement de la gare (chaussée piétonne, etc. pour un meilleur accès au public.
3. L'augmentation de la population nécessite des investissements accrus dans les infrastructures (sport, école, etc.)

Julius Banda

13 rue Roland de Lassus

77470 TRILPORT

De : MAGLIOZZI Serge [<mailto:serge.magliozzi@sonepar.fr>]

Envoyé : vendredi 23 février 2018 22:01

À : zac@trilport.fr

Objet : REMARQUE

Je pense que le projet est surdimensionné, l'insécurité augmente, les infrastructures ne suivent pas, la circulation est de plus en plus grande et le sera encore plus ou protège-t-on l'environnement il y aura plus de pollution

La qualité de vie à trilport est de plus en plus déplorable .

Je ne comprends pas cette entêtement à vouloir de plus en plus d'habitants

Le maire devrait s'occuper plutôt du bien-être de ses habitants .

De : Gérard Mercier [<mailto:ggmfmercier@gmail.com>]

Envoyé : dimanche 25 février 2018 01:24

À : zac@trilport.fr

Objet : Remarques sur le dossier consulté

1 Eco quartier:

Le nombre élevé de logements prévus et tous les habitants supplémentaires qui en résultent semblent disproportionnés pour une commune comme Trilport qui va inévitablement perdre son ame.

On connaît déjà les problèmes de circulation actuels et l'on ne peut que s'inquiéter en imaginant une ville encore plus asphyxiée, plus bruyante, plus polluée. On imagine aussi la pénibilité accrue lors des trajets en trains ,déjà incapables d'assurer leur fonction dans des conditions décentes aux heures de pointe.

Les délits de plus en plus nombreux que l'on constate actuellement sur la commune, les décharges sauvages, les motos et quads qui sévissent en forêt malgré l'interdiction, toutes ces nuisances ne peuvent qu'augmenter avec le nombre d'habitants conformément à la loi de la probabilité. Tout porte à croire qu'en fin de compte cette vaste ZAC ne soit pas aussi écologique qu'il ne paraît et qu'elle risque d'apporter plus d'inconvénients que d'avantages à la population. déjà en place (et en particulier dans les zones les plus impactées par le projet). En effet, si le projet comporte une vaste étude sur les aménagements à prévoir pour la conservation de petites espèces animales (insectes, lézards, grenouilles, etc...(ce qui est bien sur tout à fait louable), on constate également que certains habitants de Trilport ne font pas l'objet d'une telle attention.

2 Pole gare

Lors de précédents échanges avec Monsieur le Maire, il apparaissait que dans le cadre du projet, la rue d'Armentières retrouverait enfin son calme qu'elle avait perdu depuis maintenant 30 ans avec l'implantation des établissements Marchetto. En effet, pendant des décennies, les habitants ont véritablement souffert d'une circulation effrénée de camions et de vieux fourgons chargés de ferraille qui les a soumis au danger (vitesse le plus souvent excessive), au bruit et à la pollution aux particules fines. Ce calme retrouvé promis par Monsieur le Maire était accueilli comme un juste soulagement par les plus anciens habitants (certains d'entre eux déjà décédés ne pourront malheureusement pas le connaître) et donnait l'espoir aux nouveaux venus qu'ils s'installaient dans une ville où il fait bon vivre.

Hélas, le projet qui fait l'objet de ces remarques surprend en ce sens que la rue d'Armentières devra maintenant supporter toute la circulation automobile du parking de la gare. Aussi bien la rue n'est-elle pas adaptée à la circulation des camions qui desservent Marchetto qu'elle ne le sera pour cette autre circulation, très dense et donc bruyante et polluante dans certains créneaux horaires.

La rue d'Armentières, très étroite, ne pourra pas supporter un flux de voitures dans les deux sens sans interdire tout stationnement, ce qui serait insupportable pour les Riverains qui ne pourraient que difficilement et non sans risques sortir ou rentrer leurs véhicules à certaines heures. D'autre part, rendre la rue à sens unique entraînerait certainement des vitesses excessives et obligerait les Riverains à parcourir de grands détours.

Il faut bien admettre que l'étroite rue d'Armentières bordée d'habitations de part et d'autre n'est pas adaptée pour un tel usage et qu'il serait injuste de sacrifier une nouvelle fois les habitants de ce quartier alors qu'il existe forcément d'autres solutions qui avaient prévalu jusqu'alors ou de nouvelles qui pourraient certainement être élaborées de concert avec la population concernée.

Il semble que la recherche d'une fluidité maximum pour les habitants d'autres communes venant garer ici leurs véhicules ne devrait pas être l'unique priorité de la Municipalité dont ses Administrés attendent aussi une protection de leur cadre de vie.

Expéditeur: MEIGNANT Brigitte <brigitte.meignant@laposte.fr>

Date: 27 février 2018 à 12:16:30 UTC+1

Destinataire: "zac@trilport.fr" <zac@trilport.fr>

Cc: "contact.adpt@gmail.com" <contact.adpt@gmail.com>

Objet: Registre de "concertation" ZAC Verdun

Bonjour,

Veillez s'il vous plaît consigner cette observation dans le registre prévu à cet effet :

Il est facile de lire dans la presse quotidienne que « *la fréquentation de la ligne P du transilien est croissante* », ce que tout voyageur lambda pourra vous confirmer (car il voyage souvent debout). Ainsi, « *cette fréquentation a connu une augmentation de 9,5 % entre 2015 et 2016 et de 7,3 % en 2017* ».

Au même moment, les trains supprimés ou (très) en retard deviennent un mode de fonctionnement quotidien, sans qu'un début d'amélioration soit même concevable, y compris les samedis. Il faudrait « faire avec », ce qui est insupportable pour tout salarié se rendant à son travail, avec deux heures, pour d'autres quatre heures de transport aller-retour quotidiens (*et une journée de télétravail ne suffira pas à compenser l'état de fatigue ou de nervosité du dit-salarié*).

A cet état de fait s'ajoutent les suicides (deux dans la même semaine 8, sur l'axe Paris Gare de l'Est-Meaux), avec une incapacité évidente de la SNCF à rétablir le fonctionnement de la ligne dans des délais acceptables pour les autres voyageurs.

Voici ce qu'on peut lire pour la semaine 8 :

Ligne P SNCF 6h
Infotrafic #LigneP : Trafic fortement ralenti entre Paris Est et Meaux / Château Thierry / La Ferté Milon jusqu'à 10h00.
(accident de personne à Bondy)
=> <https://t.co/P2LWwXwdct>

Ligne P SNCF 7h
Infotrafic #LigneP : Trafic fortement ralenti entre Paris Est et Meaux / Château Thierry / La Ferté Milon
Les trains empruntent un itinéraire de contournement et un allongement du temps de trajet est à prévoir.
(accident de personne à Bondy)
=> <https://t.co/P2LWwXwdct>

Ligne P SNCF 8h
Infotrafic #LigneP : Trafic fortement ralenti entre Paris Est et Meaux / Château Thierry / La Ferté Milon
Les trains empruntent un itinéraire de contournement et un allongement du temps de trajet est à prévoir.
(accident de personne à Bondy)
> <https://t.co/P2LWwXwdct>

Aussi, lorsqu'on prend connaissance de cet extrait tiré du compte-rendu du Conseil municipal de la mairie de Trilport du 21/12/2017, on ne peut qu'être étonné, voire exaspéré de tant d'aveuglement :

Monsieur le Maire rappelle que la ville a obligation de répondre aux exigences de l'Etat. Il indique qu'effectivement les questions de mobilité sont prioritaires, et ont bien été prises en compte dans la localisation de l'éco quartier, en Centre-Ville, puisqu'il est situé à proximité des services et de la gare. Un des enjeux est effectivement de rendre plus fluide la circulation dans Trilport mais aussi d'inciter les Trilportais à utiliser les modes de mobilité actifs : notamment la marche à pied.

3

Il faut également travailler sur la création de pistes cyclables, ce qui impose de travailler sur un nouveau plan de circulation. Il y a les Trilportais qui circulent dans leur ville et les automobilistes qui ne font que la traverser.

Comment la mairie peut-elle prétendre prendre en compte les « questions de mobilité », les afficher comme « prioritaires » alors que les faits sont exactement contraires à ces prétentions, qu'il s'agisse du trafic routier mais aussi ferroviaire ? Comment l'apport d'une telle densité de population pourrait-il être absorbé alors que le mode de fonctionnement actuel ne marche pas et même périlite ? Et comment peut-on même imaginer contraindre (le fameux « inciter ») un nouvel habitant (par définition libre de ses déplacements) à utiliser les services de la SNCF qui prouvent chaque jour leur inefficacité ? De plus, la réforme annoncée chez les cheminots ne va faire qu'amplifier les dysfonctionnements, créant un climat social propice aux grèves et à d'autres désagréments.

Ne pas vouloir prendre en compte cet état de fait, tout en souhaitant un afflux de population (+ de 700 logements sur une échelle de temps très courte) est parfaitement incompréhensible et irrecevable.

Expéditeur: Sébastien LASCOURREGES <s.lascourreges@gmail.com>

Date: 1 mars 2018 à 10:29:08 UTC+1

Destinataire: zac@trilport.fr

Objet: contribution

Bonjour,

Nous sommes une famille de 4 personnes arrivées récemment sur Trilport. Nous avons mis près de 3 ans à trouver un logement sur cette commune. Pourquoi avoir choisi Trilport. Cette commune nous permet de réunir tous les attraits d'une ville et l'aspect sympathique de la campagne. Mes enfants peuvent se rendre facilement aux écoles. La proximité de la gare permet également de pouvoir se

projeter facilement sur la partie Ouest de l'Île de France, zone forte d'emploi. Ma femme ne possédant pas de véhicules, elle peut profiter de l'accès aux transports en commun pour se rendre à son travail. Ensuite, la vie économique de la commune est vivante, à pieds, nous avons accès aux commerces, banques, restaurants, docteurs. La ville possède sa propre police Municipale pour garantir la sécurité notamment aux abords des écoles. L'activité associative est également importante avec un gymnase et des terrains de sport. Nous avons pu trouver notre bonheur avec une petite maison de ville de 65m², mais il est vrai que l'offre de logement contenu dans un prix inférieur à 200 000 euros est très difficile. Seul l'offre de logement dans l'ancien avec rénovation nous est accessible, je note également la faible offre d'appartements type F3 ou F4. La ZAC avec son écoquartier pourrait être une solution intéressante pour des familles de jeunes actifs à petit budget.

Cordialement

Sébastien L

Expéditeur: danielpierre <danielpierre@neuf.fr>

Date: 28 février 2018 à 18:31:56 UTC+1

Destinataire: zac@trilport.fr

Objet: Procédure de participation du public

Répondre à: danielpierre@neuf.fr

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure citée en objet, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les observations que ce projet de ZAC appelle de la part de l'ADPT (Association pour la Défense du Patrimoine des Trilportais).

Tout d'abord, pour ce qui concerne le secteur Nord, je ne puis que réitérer les observations déposées le 05/02/2011 sur le registre d'enquête publique. Je les joins en pièce attachée, étant entendu qu'il s'agit maintenant de 434 logements et non de 400.

Pour le secteur Sud, qui prévoit la création de 49 logements et d'une voirie desservant le collège via la rue Hector Berlioz, il faut souligner la pertinence de la remarque de l'Autorité Environnementale en page 8 de son avis du 15/11/2017, à savoir que ce scénario est contraire aux vœux exprimés par la municipalité pour la préservation des terres agricoles. A souligner également qu'une expropriation a déjà été effectuée pour réaliser une voie référencée EP4 à l'occasion de la création de la ZAC de la Mère-Grand. De plus, d'autres expropriations sont impliquées par les scénarii 2 et 3 présentés en 2011, alors que la voirie "tour de ville" aurait pu être réalisée sur le terrain communal le long du ru du travers (parcelle AO 125).

Pour conclure, créer 483 logements (434 + 49) et non pas 450 comme indiqué sur le site "lancredelune-trilport.fr" et peut-être même 770 en 3 phases comme indiqué dans le compte-rendu du Conseil municipal du 21/12/2017 constitue une ineptie tant que la déviation de Trilport ne sera pas réalisée, les conditions actuelles de circulation et de stationnement étant déjà insupportables.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Daniel PIERRE
Président de l'ADPT

Expéditeur: jacques bardot <jacques.bardot2@orange.fr>
Date: 28 février 2018 à 14:17:57 UTC+1
Destinataire: zac@trilport.fr
Objet: tr: reflections sur la ZAC
Répondre à: jacques bardot <jacques.bardot2@orange.fr>

> Message du 28/02/18 14:15
> De : "jacques bardot" <jacques.bardot2@orange.fr>
> A : "gerardmercier" <ggmfmercier@gmail.com>
> Copie à :
> Objet : reflections sur la ZAC
>
>

> Bonjour Mr Mercier.

Je suis tout à fait d'accord avec vous concernant vos dires sur les problèmes d'insécurité, de stationnement et de circulation provoquant une pollution grandissante.
En Effet cela fait 40 ans que je suis a Trilport au 1 rue de saint fiacre et cela est de pire en pire.

j'espere une forte mobilisation avec les riverins mécontent afin de trouver d'autres solutions.

Monsieur le Maire souhaite agrandir le village mais d'autres problèmes subsistent comme par exemple depuis 1 mois,le tout a l'égout en bas de la rue de labrevoir se deversent totalement dans la marne.

Plus de 10cm de dechets completement gelés et cela jusqu'au pont ,bonjour les odeurs et la pollution .
Donc pour conclure d'autres problèmes sont bien plus important a effectuer avant d'agrandir le village.

Cordialement.

Mr Bardot.

Expéditeur: Dany <damonyque@orange.fr>
Date: 28 février 2018 à 17:38:27 UTC+1
Destinataire: zac@trilport.fr
Objet: zac
Répondre à: Dany <damonyque@orange.fr>

Bonjour,

Le projet pharaonique de la ZAC de Trilport ne va entraîner que des nuisances supplémentaires pour la ville.

La qualité de vie n'étant déjà pas très agréable, pour les quartiers du centre, gare et nationale 3, compte tenu de

la circulation, des poids lourds qui traversent notre commune, du stationnement anarchique, de la pollution et du bruit pour les trilportais de ces quartiers.

Il va de soit que ces derniers ne sont pas considérés par la municipalité, nous avons déjà les camions de

l'entreprise Marchetto (qui ont détériorés la chaussée) les éboueurs à 5h30 heures 2 fois par semaine et le stationnement des véhicules des habitants des communes autour de Trilport.

L'augmentation gigantesque de la population (en moyenne 4 personnes par foyer) implique une grande

modification des infrastructures, écoles, commerces et transports (qui ne pourront suivre les trains étant déjà surpeuplés).

Le pôle gare, quant à lui ne va pas arranger notre qualité de vie aux heures de pointe : embouteillages

supplémentaires, impossibilité aux riverains de sortir ou rentrer chez eux en voiture (il ne faudra pas une urgence

vitale), difficulté pour se garer dans la petite rue d'Armentières. Encore une fois BONJOUR LA POLLUTION.

En fait l'éco quartier n'aura pas grand chose d'écologique. Quand on connaît les études faites sur les écos

quartier déjà construits et en cours en France (envoyé spécial de février).

Il faut arrêter de se prendre pour « la grenouille que voulait être plus grosse que le bœuf » .

Nous voulons une ville où il fait bon vivre et pas n'importe quoi.

Salutations

M Mme Boyer

PS Nous n'avons pas trouvé très correct pour les administrés du quartier de la zac l'article du Ginkgo n° 36

d'octobre 2017 page 7 : « le (doux) bruit des marteaux –piqueurs et autres engins de chantier risque de rythmer

la vie des trilportais dans les mois les années à venir. Humour déplacé.

Expéditeur: Eric KRAEMER <ekraemer77@gmail.com>

Date: 2 mars 2018 à 17:38:39 UTC+1

Destinataire: zac@trilport.fr

Objet: Observations suite à la Procédure de participation du Public (ZAC MULTISITES)

Bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération les remarques formulées par notre Association "Un Nouveau Cap Pour Trilport" concernant la procédure de participation du public sur la ZAC MULTISITES.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me transmettre un reçu ou accusé réception de ce message.

Bien Cordialement.

--

Eric KRAEMER

Conseiller Municipal, ville de TRILPORT

Conseiller Communautaire 'Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux'

UN NOUVEAU CAP POUR TRILPORT

Votre quotidien c'est notre priorité !

Nous souhaitons faire les observations suivantes sur le projet « Ancre de lune », dans le cadre de la procédure de participation du Public :

En effet, nous estimons que toutes les conditions ne sont pas réunies pour que ce projet soit viable. Il est à noter qu'en début de projet, il était question de construire 450 logements et non 770 comme il est prévu aujourd'hui sur les trois phases du projet, alors que la loi SRU nous obligerait à construire environ 200 logements sociaux.

Nous tenons à rappeler qu'en page 16 du PADD, qu'il est indiqué clairement que le contournement est reconnu comme une nécessité, je cite : « *La création de cette voie est une condition nécessaire pour la valorisation du centre-ville, la sécurisation des déplacements (en particulier piétons et vélos), l'amélioration des circulations à l'intérieur de la ville et la diminution des nuisances. L'importance de cette voie a été reconnue par le SDRIF de 2013* ».

En outre dans son avis l'autorité environnementale indique page 9 que l'étude de circulation table sur la construction du contournement nord-est de Meaux.....Donc cela confirme l'impérative nécessité de la réalisation de ce contournement.

En l'état la réalisation de l'éco quartier n'apportera aucune amélioration aux problèmes de circulation et de stationnement. L'Association « UN NOUVEAU CAP POUR TRILPORT » estime donc que ce projet est prématuré et ne peut être mis en œuvre tant que cet ouvrage ne sera pas construit.

Trilport n'est pas ACTUELLEMENT en capacité d'accueillir 450, 483 voire 770 logements.

En effet, notre ville est déjà saturée par le manque de place de stationnement. Tous les soirs, la circulation y est extrêmement difficile, parfois il nous faut plus de 30 minutes pour la traverser.

Nous vous laissons imaginer les problèmes que ce projet va engendrer en matière d'insécurité, de stationnement, de circulation et de pollution ! La gare de Trilport ainsi que les rames de train sont déjà saturées par un nombre toujours plus croissant d'usagers. Sans compter les dysfonctionnements de la ligne P : Retards, annulations de train, confort déplorable ...

UN NOUVEAU CAP POUR TRILPORT

Votre quotidien c'est notre priorité !

Enfin, lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 « Monsieur le Maire rappelle que la ville a obligation de répondre aux exigences de l'Etat. Il indique qu'effectivement les questions de mobilité sont prioritaires, et ont bien été prises en compte dans la localisation de l'éco quartier, en Centre-ville, puisqu'il est situé à proximité des services et de la gare. Un des enjeux est effectivement de rendre plus fluide la circulation dans Trilport mais aussi d'inciter les Trilportais à utiliser les modes de mobilité actifs : notamment la marche à pied. Il faut également travailler sur la création de pistes cyclables, ce qui impose de travailler sur un nouveau plan de circulation. Il y a les Trilportais qui circulent dans leur ville et les automobilistes qui ne font que la traverser ».

Ce qui démontre que la municipalité n'est pas en capacité de mener à terme ce projet dit « Ancre de Lune » dans les conditions actuelles – les Trilportaises et les Trilportais n'ont pas à modifier leur comportement pour que le Maire puisse tenter de réaliser son projet que nous estimons démesuré en l'état. Il convient que la Municipalité s'assure que toutes les conditions techniques soient réunies pour que ses projets soient réalisables. Cela n'est pas le cas aujourd'hui. L'inverse me paraît quelque peu irrespectueux envers les Trilportaises et les Trilportais ...

- On nous augmente les impôts +6,66% en 2015 ;
- On nous impose 450, 483 voire 770 logements ;
- On nous impose un nouveau plan de circulation ;
- On nous impose une augmentation de la circulation des bus ;
- On critique l'attitude des trilportais ;

Ce qui est écrit au Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Décembre 2017 démontre que la réalisation de cette ZAC n'est pas neutre pour les résidents actuels.

Nous n'estimons que cette ZAC dite : « Ancre de Lune » va gravement nuire à l'environnement, à la sécurité des Trilportaises et Trilportais. Voilà pourquoi l'Association « Un Nouveau Cap Pour Trilport »... est hostile à ce projet en l'espèce.

—
Eric KRAEMER

Conseiller Municipal, ville de TRILPORT

Conseiller Communautaire 'Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux'

Pour l'Association « Un Nouveau Cap Pour Trilport »

Expéditeur: <dominique.brou@gmail.com>

Date: 2 mars 2018 à 14:35:38 UTC+1

Destinataire: <zac@trilport.fr>

Cc: <contact.adpt@gmail.com>

Objet: ZAC Multisites : Procédure de participation du Public par voie électronique

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure citée en objet, j'ai l'honneur de vous communiquer en pièce jointe les observations

que ce projet de ZAC appelle de ma part.

Ces observations sont à joindre aux observations éventuellement consignées par les Trilportais sur le registre

dédié à cette consultation.

Vous en souhaitant bonne réception je vous prie d'agréer, M. le Maire, mes respectueuses salutations.

Merci d'accuser réception.

M. Dominique BROU.

PJ 1 : Observations de M. Dominique BROU.

ZAC multisites St-Fiacre/Verdun - Berlioz/Fublaines : Procédure de participation du Public par voie électronique.

(Pièce jointe à mon courriel du 2 Mars 2018)

Observations de Monsieur Dominique BROU 26 Rue de Brinches 77470 TRILPORT.

Le projet de réalisation de la ZAC multisites supra référencé appelle de ma part les observations publiques suivantes :

I) Concernant la présentation des documents à la participation par voie électronique des Trilportais. Il est regrettable que la prolongation jusqu'au 3 mars inclus du délai de participation des Trilportais n'ait pas été mise à profit pour améliorer la qualité d'accès et d'utilisation de certains documents (Etude d'impact, résumé non technique...) notamment en favorisant la fonction « Rechercher » et l'accès aux paragraphes via le sommaire des documents et ce comme mentionné dans mes courriels des 19 et 20 janvier puis du 8 février derniers. Ce dossier fera ultérieurement l'objet d'un courrier spécifique.

II) Concernant l'actualisation du nombre de logements prévus. D'après le dossier de réalisation le nombre de logements projetés est de 483. Ce nombre de 483 est obtenu en additionnant les 289 logements collectifs aux 145 logements individuels, nombres fournis notamment via les tableaux des pages 38 et/ou 40 du dossier de réalisation soumis à l'approbation de la commune.

Certes par rapport aux 450 logements annoncés lors de la réunion publique d'informations du 18 février 2016 il existe une évolution de 7,33 %, qui n'est pas neutre, mais qui a le mérite d'avoir été prévue en toute transparence avant la rédaction des dossiers à soumettre à l'autorité environnementale et au public.

Lors du Conseil municipal du 21 décembre 2017 il a été annoncé :

- qu' « Il est prévu environ 770 logements dans le cas où la ZAC serait réalisée en totalité » Dans ce cas précis l'évolution décidée de l'ordre de 59,42% est franchement inacceptable au regard des 483 logements annoncés dans le dossier de réalisation.
- que « le lancement de la phase 3 est hypothétique » ce qui veut dire qu'« A l'heure actuelle pour les phases 1 et 2 la prévision est toujours de 440 à 450 logements » donc avec une densification plus importante sur une superficie moindre.

Quelque soit la variante précitée mise œuvre, les dossiers présentés (étude d'impact, résumé non technique, dossier de réalisation...) se trouvent être incohérents avec les nouvelles dispositions et remis en cause avant approbation par le Conseil municipal.

L'autorité environnementale quant à elle a rendu son avis le 15 novembre 2017 sur la base de 483 logements (Page 10) à réaliser en 3 phases sur environ 40950 m² (page 3) c'est-à-dire sur la base de dossiers (étude d'impact, résumé non technique, dossier de réalisation) qui ne sont pas actualisés en fonction des nouveaux choix opérés tels qu'énoncés en Conseil le 21 décembre 2017.

Cet avis de l'autorité environnementale se trouve être caduc de facto et ce un peu plus d'un mois après avoir été rendu. C'est Scandaleux et inacceptable ! Avoir procédé ainsi est, dans tous les cas, un véritable déni de démocratie avéré.

III) Concernant le cas d'incohérence du dossier de réalisation avec le dossier d'étude d'impact. Selon le plan des sites fourni page 8 du dossier de réalisation le lot « D » de la phase 2 ne sera pas réalisé si ce n'est l'accès à la zone phase 2 (cf. plan C.3.2. Les principes urbains et paysagers de la page 24 et plan B. PROJET DE PLAN DES ESPACES PUBLICS A REALISER de la page 45).

Aucun plan de l'étude d'impact ne présente ce périmètre ainsi modifié du site Saint-Fiacre/Verdun. Alors pourquoi ne pas avoir présenté un scénario de substitution excluant ces 11 logements du lot « D » des différents tableaux. Là encore le dossier de réalisation est incohérent avec l'étude d'impact, le résumé non technique....

Il serait intéressant d'en connaître la ou les raisons qui ne sont pas exprimées. Erreur ou volonté délibérée ?

IV) Concernant la justification du projet retenu pour le secteur Berlioz/Fublaines.

Comme l'a relevé en page 8 de son avis l'autorité environnementale pour le secteur Berlioz/Fublaines il n'a été présenté que le troisième scénario page 143 de l'Etude d'impact qui n'a même pas été retenu. La réponse incohérente apportée en page 10 du mémoire n'apporte rien à la compréhension et à la résolution du sujet. Au contraire il est évident que le scénario retenu est totalement contraire aux préoccupations exprimées par la commune pour préserver les espaces agricoles puisqu'en plus de la consommation abusivement arbitraire d'espaces agricoles il crée une dent creuse qu'il sera proposé de combler ultérieurement. Quel comble ! En toute logique le choix de la variante n°1 présenté dans l'étude d'impact de 2011 c'est-à-dire sur le terrain communal aurait été cohérent avec ou sans urbanisation. Il faut ici rappeler que dans le cadre de l'aménagement de « La Mère Grand » les expropriations avaient été réalisées pour la création de la voirie sur la parcelle AO 125 (Triangle au Nord du ru du travers en secteur Ne). L'autorité environnementale en rappelant en page 10 que son avis formulé en 2011 avait suggéré que le secteur supra mentionné pourrait accueillir la ZAC sans toucher aux terres agricoles, déplore que l'étude d'impact de 2017 n'apporte aucune réponse concernant ce point.

Comme l'a explicitement exprimé l'autorité environnementale le choix final de la variante n° 2 de 2011 est demeuré non expliqué et contraire aux préoccupations exposées. La réponse apportée en page 10 du mémoire explicatif est inacceptable car celle-ci n'a même pas explicitement opposé , en toute transparence, ce qui est mentionné en page 138 de l'étude d'impact « *Dans le site « Berlioz / Fublaines », l'urbanisation des terrains devra financer la réalisation d'une voie de desserte depuis la rue de Fublaines vers la rue Hector Berlioz, sécurisant ainsi les accès au collège. La voie devra comporter une piste cyclable et de larges trottoirs, afin de garantir une qualité d'accès privilégiée aux cyclistes et aux piétons.* ».

Cette situation est doublement contestable. Il aurait donc lieu de revenir au scénario 1 préconisé par l'autorité environnementale sans urbanisation le cas échéant.

V) Concernant les problèmes de déplacements et de stationnements.

Il est mentionné page 5 de l'avis de l'autorité environnementale que le site Saint-Fiacre/Verdun présente des perturbations aux heures de pointe notamment entre le carrefour de la RD603 et la RD17 et que le stationnement en cœur de ville est actuellement saturé.

Il n'est pas démontré que la réalisation de la ZAC multisites permettra de résorber ces problèmes. Il est simplement dit sans certitude en page 9 de l'avis que *« Les effets négatifs liés à la hausse du nombre de véhicule particuliers devraient être en partie compensés par une restructuration de la circulation en centre ville : Zone 30 élargie au Sud de de la RD603, modification des sens de circulation, reprise des carrefours et créations de voiries. Il en découlera une amélioration des déplacements piétons et cycles ce qui valorisera les circulations douces. »*.

En outre est mentionné en page 9 du même avis que *« l'étude table sur la construction du contournement Nord-Est de Meaux pour améliorer la situation quant au trafic de transit. »*.

Ce contournement est objectivement reconnu important pour la commune comme mentionné au PADD en page 16 puisque ce dernier exprime la nécessité de **« Favoriser la création d'une voie de contournement Meaux-Trilport par le nord-est de la commune afin de limiter le transit des véhicules par la zone urbanisée, et de créer des liaisons viaires et douces entre les différents quartiers par des connexions avec le réseau viaire de Trilport.**

La création de cette voie est une condition nécessaire pour la valorisation du centre-ville, la sécurisation des déplacements (en particulier piétons et vélos), l'amélioration des circulations à l'intérieur de la ville et la diminution des nuisances. Son importance a été reconnue par le SDRIF de 2013. »

Ce qui est écrit au PADD est explicite mais malgré tout pour justifier encore le caractère indispensable de ce contournement il y a lieu de revenir sur les propos tenus par M. le maire de la commune lors du Conseil municipal du 21 décembre 2017 : *« Monsieur le Maire rappelle que la ville a obligation de répondre aux exigences de l'Etat. Il indique qu'effectivement les questions de mobilité sont prioritaires, et ont bien été prises en compte dans la localisation de l'écoquartier, en Centre-Ville, puisqu'il est situé à proximité des services et de la gare. Un des enjeux est effectivement de rendre plus fluide la circulation dans Trilport mais aussi d'inciter les Trilportais à utiliser les modes de mobilité actifs : notamment la marche à pied. Il faut également travailler sur la création de pistes cyclables, ce qui impose de travailler sur un nouveau plan de circulation. Il y a les Trilportais qui circulent dans leur ville et les automobilistes qui ne font que la traverser. »*.

Ces propos irrespectueux, délibérément provocateurs et culpabilisateurs à l'égard des administrés et contribuables, concourent à démontrer objectivement que la commune n'est actuellement pas en capacité de supporter la création de 483 logements (encore moins 770 logements) dont 433 en centre ville et les effets induits par l'augmentation du trafic de véhicules particuliers, de bus, de taxis et de poids lourds.

Au regard de ce qui vient d'être constaté et écrit il est logiquement démontré qu'il serait irresponsable de lancer la réalisation de la ZAC multisites préalablement à la réalisation du contournement Nord de la Commune. Les dossiers à soumettre au public doivent objectivement intégrer cela.

VI) Concernant Les différents projets d'aménagement à venir en lien avec l'écoquartier. Comme mentionné page 9 de l'avis de l'autorité environnementale « l'étude invite à prendre en compte les effets cumulés des différents projets d'aménagement à venir en lien avec l'écoquartier Ancre de Lune, sans toutefois les qualifier ou les quantifier. » .

S'agissant de l'avis exprimé par l'autorité environnementale l'objectivité du propos est totalement garanti.

Il est un fait qu'en page 190 de l'étude d'impact rien de bien important n'est susceptible de retenir l'attention. Pas très sérieux car en page 177 de l'étude d'impact il est précisé que « le projet de ZAC prévoit l'intégration du Pôle gare ».

La figure 110 présentée sur cette page : restructuration des transports en commun secteur St-Fiacre/Verdun présente ce que devrait être la desserte de la future gare routière. Il faut noter qu'une grande partie des voies devant desservir la future gare routière se trouve être localisée en phase 3.

Concernant donc ce pôle gare à intégrer il est écrit en page 17 du dossier de réalisation : « La création d'un pôle multimodal d'échanges (trains, bus, deux roues, taxis, voitures) au titre du PDU d'Ile de France est en cours. Ce pôle inclut la création d'un parking de 80 places environ, un accès direct par les bus, des stationnements adaptés pour les taxis et les vélos ainsi que des accès sécurisés pour les piétons et les cyclistes.

Ce projet est de nature à renforcer l'attractivité de la gare dans un territoire élargi et à améliorer la desserte de la gare par de nouvelles lignes de bus, en provenance de quatre intercommunalités : le Pays de Meaux, le Pays Fertois, le Pays de l'Ourcq et le Pays Créçois. ».

Il est ainsi acté qu'en plus du stationnement ce pôle gare occasionnera un surcroît de circulation (taxis, bus, particuliers...). Il est donc hors de question que ce surcroît de circulation transite par le centre ville ce qui n'est initialement pas prévu mais qui néanmoins serait susceptible de se produire.

En effet en raison des nouvelles dispositions énoncées arbitrairement le 21 décembre 2017 en Conseil municipal à savoir le lancement hypothétique de la phase 3 qu'advient-il de l'intégration dans la ZAC du pôle gare en cas d'annulation définitive de cette phase 3 ?

Il serait opportun de présenter ce scénario de substitution dans le dossier. A défaut de cela le dossier incomplet aujourd'hui le demeurera illégalement.

Sur le pôle gare toujours il est écrit en page 18 du dossier de réalisation que « *Le site Saint-Fiacre / Verdun s'inscrit dans la continuité du Plan de Déplacement Urbain de la Région Ile-de-France en développant une offre de logements dont la densité est en cohérence avec la mise en place du nouveau pôle gare.* ».

Cela signifie qu'il est prévu de développer l'offre de logement à proximité de la gare de Trilport. Au regard des problèmes rencontrés sur la ligne « P » (Paris – La Ferté Milon ou Paris - Château-Thierry) il n'y a pas urgence à développer dans l'immédiat l'offre de logement et l'attractivité de ladite gare. Là aussi il serait irresponsable de lancer la réalisation de la ZAC multisites préalablement à la résolution des problèmes rencontrés.

Les dossiers à soumettre à l'autorité environnementale et au public doivent objectivement intégrer ce scénario de substitution.

VII) Concernant la délibération 2008/07/001 Cette revendication jugée infondée à tort est réitérée pour prise en compte.

Par cette délibération du 4 juillet 2008, le Conseil municipal de Trilport a :

- défini les objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur dit "Coeur de Ville",
- lancé la Concertation préalable selon des modalités telles qu'elles ont été arrêtées.

Cette délibération qui n'a pas fait l'objet d'un retrait ni d'une annulation ni d'une abrogation est toujours en vigueur et c'est sans raison légale que la procédure de concertation concernée n'a pas aboutie.

Il serait alors souhaitable d'achever dans le respect des textes en vigueur ladite concertation. Tel est l'objet de ma revendication.

Procéder comme supra mentionné permettra une mise en conformité de la procédure avec les décisions prises par le Conseil municipal du 4 juillet 2008 et avec les dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme en vigueur à la date de ladite délibération.

VIII) Conclusions générales

Tout ce qui vient d'être dit et écrit démontre que la réalisation du projet de ZAC multisites n'est pas maîtrisée et est à ce titre prématurée.

Prématurée d'une part en raison des insuffisances constatées dans les dossiers, des incohérences relevées et des questionnements de l'autorité environnementale restés sans réponse mais aussi en raison des nouvelles dispositions annoncées en Conseil municipal du 21 décembre 2017 qui impliquent une actualisation transparente et objective des dossiers à soumettre à nouveau à l'autorité environnementale et aux Trilportais.

Il est démocratiquement inconcevable que le dossier de réalisation cohérent avec l'étude d'impact et le résumé non technique soit approuvé dans les circonstances actuelles. Comment serait-il possible d'approuver un dossier qui a été rédigé selon des dispositions (nombre de logements et phases à réaliser) qui ont été remises en cause arbitrairement un peu plus d'un mois après l'avis de l'autorité environnementale.

Prématurée d'autre part parce qu'il est évident que seul la réalisation du contournement de la commune est à même d'apporter les solutions aux problèmes actuels constatés dans la commune concernant prioritairement la circulation de transit.

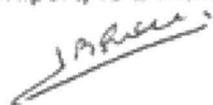
Augmenter la population dans les proportions aussi importantes (450, 483 ou pire encore 770) en ignorant ce principe de base serait irresponsable et dommageable pour Trilport et les Trilportais.

Développer l'attractivité de la Gare dans la situation actuelle serait également dommageable donc à proscrire.

En attendant rien n'empêche de développer de nouvelles possibilités de stationnement résidentiel.

Cela étant les propos qui ont été tenus par M. le Maire en exercice à l'égard de ses administrés sont inacceptables. Ces propos (cf.§ V) irresponsables nécessitent des excuses officielles d'autant plus que la responsabilité de la situation actuelle ne leur incombe aucunement. Les Trilportais mériteraient d'être soutenus, défendus plutôt que de voir menacé, sacrifié inconsidérément leur cadre de vie.

Trilport, le 2 mars 2018.



M. Dominique BROU.

-----Message d'origine-----

De : Odile Favre <odile.favre@orange.fr> Envoyé : samedi 3 mars 2018 23:41 À : zac@trilport.fr Objet : Avis suite enquête publique

Bonsoir. Je tiens à vous exprimer mon avis extrêmement défavorable au projet d'aménagement de la zac de Trilport, notamment dans le secteur Berlioz Fublaines et particulièrement sur le réaménagement de circulation envisagé. La problématique de stationnement rue de Fublaines et rue du Bout Cornet est déjà compliquée. Nous avons beaucoup de mal à nous garer. Supprimer du stationnement ne fera qu'aggraver la situation. De plus pourquoi aménager une piste cyclable sur une seule partie de la rue de Fublaines ? faut il comprendre que sur l'autre partie de la rue de Fublaines, à double sens qui plus est, les vélos n'auront aucun aménagement réservé. Je ne vois pas de cohérence dans ce projet.

Odile Favre Tranchant

De : dominique.brou@gmail.com <dominique.brou@gmail.com>

Envoyé : samedi 3 mars 2018 16:56

À : zac@trilport.fr

Cc : contact.adpt@gmail.com

Objet : ZAC Multisites : Procédure de participation du Public par voie électronique

Importance : Haute

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure citée en objet j'ai l'honneur de vous informer par ce présent courriel que complémentirement

à mes observations formulées personnellement le 2 mars dernier j'apporte mon soutien à celles présentées par M. Daniel PIERRE

Président de l'Association Pour la Défense du Patrimoine des Trilportais (ADPT) et à celles présentées par M. Eric KRAEMER.

Vous en souhaitant bonne réception je vous prie de recevoir, M. le Maire, mes salutations distinguées.

Merci d'accuser réception.

M. Dominique BROU

26 rue de Brinches
77470 TRILPORT.

De : robert asnar gallois <asnargalloisrobert@gmail.com>
Envoyé : samedi 3 mars 2018 16:33
À : zac@trilport.fr
Objet : ZAC Multisites Saint-Fiacre/Verdun/Berlioz/Fublaines

Bonjour,

Je, soussigné Robert Asnar Gallois, ni approuve ni ne donne mon accord sur le projet de construction de 49 logements individuels sur ma parcelle de terre n°C1619, celle-ci dite "ZAC de l'ancre de lune". Je suis surpris du non respect des terres agricoles. Nous avons été exproprié côté rue du Travers, "ZAC de la Mère Grand", pour le projet d'une voie, référence EP4 équipement public, qui n'a jamais été réalisée.

Les routes actuelles ne sont pas appropriées. Il est déjà pénible de circuler, à certaines heures de la journée.

Le dysfonctionnement des trains est constant avec des retards matin et soir, des trains sont supprimés matin et soir, sur deux lignes, celle de Château-Thierry et celle de la Ferté-Milon.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet.

Cordialement,

Robert Asnar Gallois.

Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-les vous directement au commissaire-enquêteur.



[Empty lined area for notes]

varia je ne suis pas d'accord avec le
 projet car je trouve que ce petit coin de
 naturel et campagne qui je trouve embellit
 notre territoire doit être part à cet endroit
 beaucoup de circulation et me demande
 ce qu'il adriencia ~~pour~~ tout ça
 changement, déjà que cet endroit est devenu
 toujours ~~est~~ dangereux pour nos
 enfants et par conséquent des des d'anes
 généralement les bien réus de puis 20 ans que
 j'y habite toujours rien alors que le collège
 est tout prêt. Pour en savoir davantage j'ai
 pris RDV avec M. le Maire et après notre
 extraction, Rodou ma position, je ne suis pas
 du tout d'accord NON à la construction d'habitation
 et ce qui est dommage c'est que plusieurs de
 mes voisins sont contre mais ne se manifestent
 pas - je suis sûr que mon avis ne changera en
 rien de cette décision mais je tiens à le
 faire savoir - conclusivement

Observations de M^{me} Castilla Mercedes
 Les _____ de _____ à _____ heures

PREMIERE JOURNEE

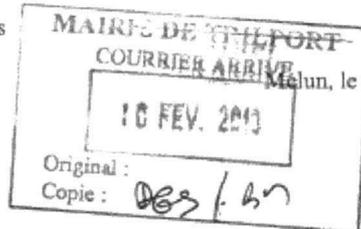
Extrait du courrier de la Préfecture concernant les obligations de la commune de Trilport :



BN

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Habitat et Rénovation Urbaine



- 6 FEV. 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier du 8 décembre 2017, je vous ai notifié le nombre de logements locatifs sociaux enregistré sur le territoire de la commune de Trilport au 1^{er} janvier 2017.

Au vu du nombre de résidences principales de votre commune, tel qu'il apparaît sur le rôle établi pour la perception de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2017, les éléments relatifs au calcul du taux de logements locatifs sociaux pour votre commune sont les suivants :

- nombre de résidences principales au 1^{er} janvier 2017 : 1 917
- nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2017 : 145
- nombre de logements manquants au 1^{er} janvier 2017 : 334
- taux de logements sociaux au 1^{er} janvier 2017 : 7,5 %

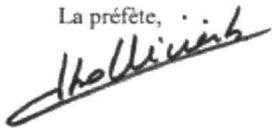
Le taux de logements sociaux de 7,5 % étant inférieur au seuil de 25 % des résidences principales, les obligations de construction et de prélèvement qui découlent de l'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) modifiée par les lois n° 2013-61 du 18 janvier 2013 et n° 2017-86 du 27 janvier 2017 s'appliquent à votre commune.

Le montant du prélèvement sur les ressources fiscales de la commune au titre de l'inventaire au 1^{er} janvier 2017 s'élève à cinquante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros dix centimes (54 325,10 euros). Cependant, au regard des dispositions de l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation, les dépenses supportées par la commune pour des travaux de viabilisation de l'opération de construction de 14 logements sociaux chemin d'Armentières, d'un montant de 92 344,99 euros, doit être déduite du montant du prélèvement.

En conséquence, le montant des dépenses déductibles étant supérieur au montant du prélèvement, je vous informe qu'il ne sera pas effectué de prélèvement pour votre commune en 2018. A titre d'information, vous trouverez ci-joint la fiche de calcul du prélèvement et le détail du nombre de résidences principales implantés sur le territoire de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Michel MORER
Maire de Trilport
Rue du Général de Gaulle
77470 TRILPORT

La préfète,

Béatrice ABOLLIVIER